

# Rapport d'activité CCICp 2020

Valérie Dénériaz, Colette Held-Speiser et Valérie Bugnon

Responsable, infirmière et éducatrice CCICp

Yverdon, le 26 avril 2021

## Table des matières

1. Introduction .....	4
2. Réseau d'hébergement et logements supervisés .....	4
3. Profil des usagers .....	5
4. Demandes d'orientation dans la Brioche psy .....	6
4.1. Nombre de demandes au total.....	6
4.2. Evolution du nombre de demandes .....	7
4.3. Demandes d'information .....	7
4.4. Utilisateurs Brioche psy et CCICp.....	8
4.4.1. Demandes traitées par les services hospitaliers et ambulatoires .....	8
4.5. Demandes de transfert .....	9
5. Coordination avec d'autres dispositifs d'orientation .....	10
5.1. Demandes interBRIOS .....	10
5.1.1. CCICp vers BRIOS.....	10
5.1.2. BRIOS vers CCICp.....	10
5.2. Demandes en coordination avec le DCISA.....	11
5.3. Demandes en coordination avec le DCISH.....	12
5.3.1. Demandes pour jeunes adultes en situation de handicap avec ou sans déficience intellectuelle .....	13
5.4. Demandes pour mineurs ou jeunes adultes.....	14
6. Places .....	16
6.1. Nombre de places annoncées .....	16
6.2. Nombre de places attribuées - admissions .....	16
6.2.1. Admissions par région et type de séjour .....	17
6.2.2. Admissions par mission .....	17
7. Offre et demandes .....	18
7.1. Nombre de places annoncées / places recherchées .....	18
7.1.1. PPS – mission de Base (63 places).....	18
7.1.2. EPSM – mission de maintien des acquis et réhabilitation (609 places) .....	18
7.1.3. EPSM – mission de réduction des risques et engagement (151 places) .....	18
7.1.4. EPSM – mission d'insertion socio-professionnelle (107 places) .....	18
7.1.1. EPSM – mission de transition ( 44 places) .....	18

8. Type d'issues.....	20
8.1. Nombre de demandes 2020 abouties.....	20
8.2. Nombre de demandes retirées et autres issues .....	20
9. Recommandations.....	21
1 <sup>ère</sup> recommandation : développer la mission de réduction des risques et engagement dans le suivi.....	22
2 <sup>e</sup> recommandation : faciliter la transition mineur-majeur.....	22
3 <sup>e</sup> recommandation : faciliter l'orientation des personnes en situation de handicap avec un trouble psychiatrique	23
4 <sup>e</sup> recommandation : faciliter l'orientation des personnes âgées avec un trouble psychiatrique et/ou d'addictions	23
10. Conclusion.....	24

## 1. Introduction

L'année 2020 restera sans doute dans l'histoire comme l'année où une crise sanitaire mondiale a bouleversé la vie de chaque habitant de cette planète.

Si la population adulte concernée par la maladie mentale a heureusement été peu contaminée par le virus (en tout cas en EPSM), il n'en reste pas moins que les mesures de distanciation sociale et le climat anxigène général ont tout de même engendré une souffrance psychique parmi cette population.

Les équipes d'accompagnement et les directions d'EPSM ont démontré leur professionnalisme et leur engagement auprès des résidents afin de les aider à supporter les restrictions en lien avec les risques de contagion. Les résidents se sont montrés solidaires et responsables face aux restrictions.

Du côté de la CCICp, les demandes d'admission en EPSM de long séjour n'ont pas diminué tout au long de l'année 2020 que ce soit pendant la première ou la seconde vague. Les admissions ont même augmenté par rapport aux années précédentes, d'autant plus que, dès 2020, la CCICp a proposé aux directions qui le souhaitaient d'annoncer dans la Brioche psy les places dans leurs logements supervisés.

## 2. Réseau d'hébergement et logements supervisés

Le réseau d'hébergement n'a pas changé entre 2019 et 2020. Une seule ouverture d'un nouvel EPSM en février 2021 (EPSM la Rose des Vents – mission insertion – 15 places) :

Mission d'hébergement	Centre	Ouest	Est	Nord	Total places	NB Etabl.
Accompagnement dans les besoins de base	50	0	0	13	63	2
Maintien des acquis et réhabilitation	175	95	153	162	597	27
Réduction des risques et engagement dans le suivi	85	0	38	0	123	5
Insertion socio-professionnelle	41	9	12	45	107	7
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>104</b>	<b>223</b>	<b>248</b>	<b>918</b>	<b>42</b>

Comme mentionné plus haut, la CCICp a rajouté dans la Brioche psy les fiches de présentation de **17 structures** gérant des logements supervisés (N=364 places). Ces logements sont composés majoritairement de studios mais aussi d'appartements ou de chambres communautaires :

Logements supervisés	Centre	Ouest	Est	Nord	Total places
Maintien des acquis et réhabilitation	59	56	21	140	276
Réduction des risques et engagement dans le suivi	31	0	0	0	31
Transition (projet pilote)	33	11	13	0	57
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>67</b>	<b>34</b>	<b>140</b>	<b>364</b>

Le total des places administrées dans la Brioche psy est donc de **1282**.

### 3. Profil des usagers

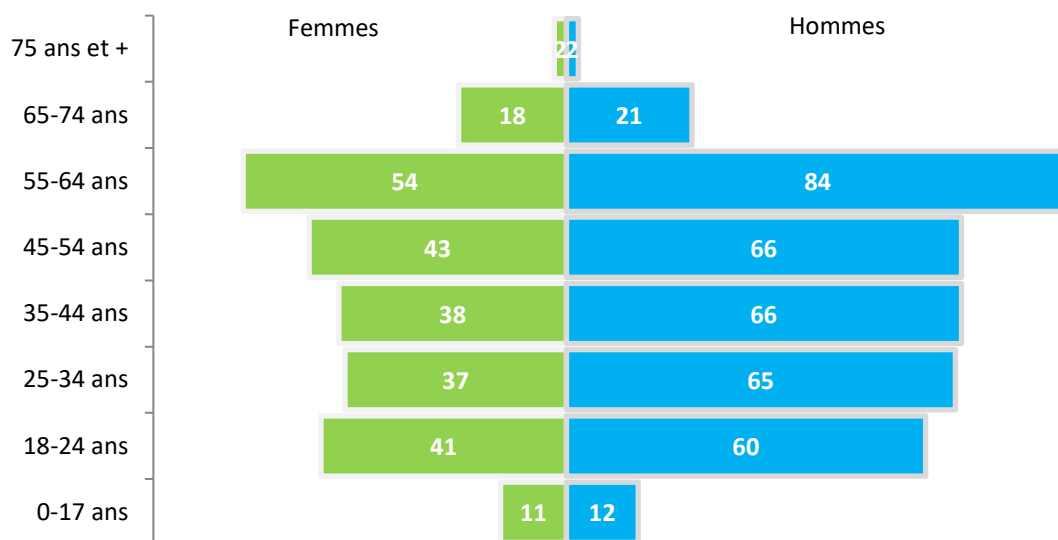
En 2020, la moyenne d'âge des usagers au moment de la demande est de 42.8 ans.

Année	Âge moyen
<b>2020</b>	<b>42.8</b>
<b>2019</b>	<b>43.4</b>
<b>2018</b>	<b>43.8</b>
<b>2017 (06-12.17)</b>	<b>43.7</b>

Si la moyenne d'âge reste plus ou moins la même que les années précédentes, on constate que le nombre de demandes pour des personnes dans les classes d'âge inférieures et supérieures a augmenté :

- 124 demandes (20%) pour des jeunes adultes dont 23 pour des mineurs ;
- 138 demandes (22.26%) pour des personnes de plus de 55 ans.

#### Répartition des usagers par classe d'âge



L'évolution du **ratio femmes/hommes** montre une légère augmentation du nombre de demandes pour des hommes :

Année	Femmes	hommes
<b>2020</b>	<b>39.3%</b>	<b>60.7%</b>
<b>2019</b>	<b>42.8%</b>	<b>57.2%</b>
<b>2018</b>	<b>41%</b>	<b>59%</b>

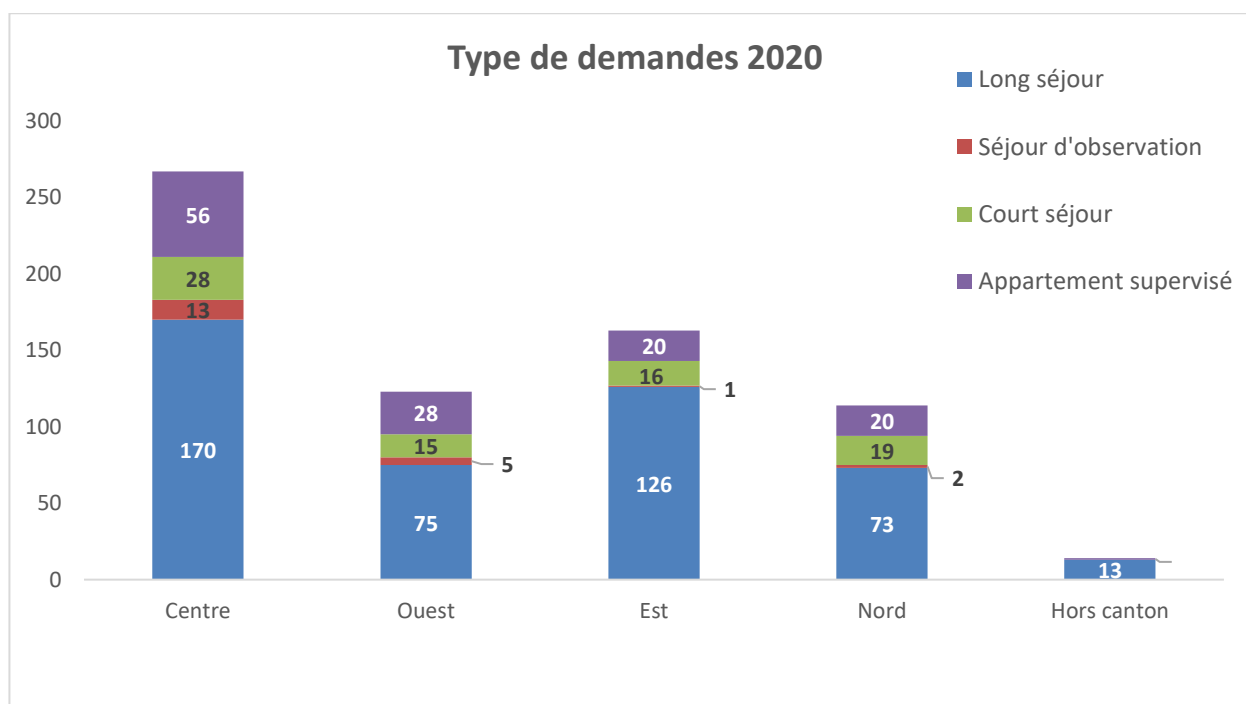
## 4. Demandes d'orientation dans la Brioche psy

### 4.1. Nombre de demandes au total

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dossiers ouverts dans la Brioche Psy en 2020 en fonction des 4 régions du canton ainsi que les demandes provenant d'autres cantons et celles sous la responsabilité de l'Office d'exécution des peines (OEP). Au total, **681** dossiers ouverts dans la Brioche psy entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020.

	Centre	Ouest	Est	Nord	Autre	TOTAL	%
<b>Type de demandes par région</b>							
Long séjour	170	75	126	73	13	<b>457</b>	<b>67%</b>
Séjour de transition	13	5	1	2	0	<b>21</b>	<b>3%</b>
Court séjour	28	15	16	19	0	<b>78</b>	<b>11.6%</b>
Appartement supervisé	56	28	20	20	1	<b>125</b>	<b>18.4%</b>
	267	123	163	114	14	<b>681</b>	

A relever que 18.4 % des demandes concernent une recherche d'appartement supervisé qui est une nouvelle offre dans la Brioche psy.

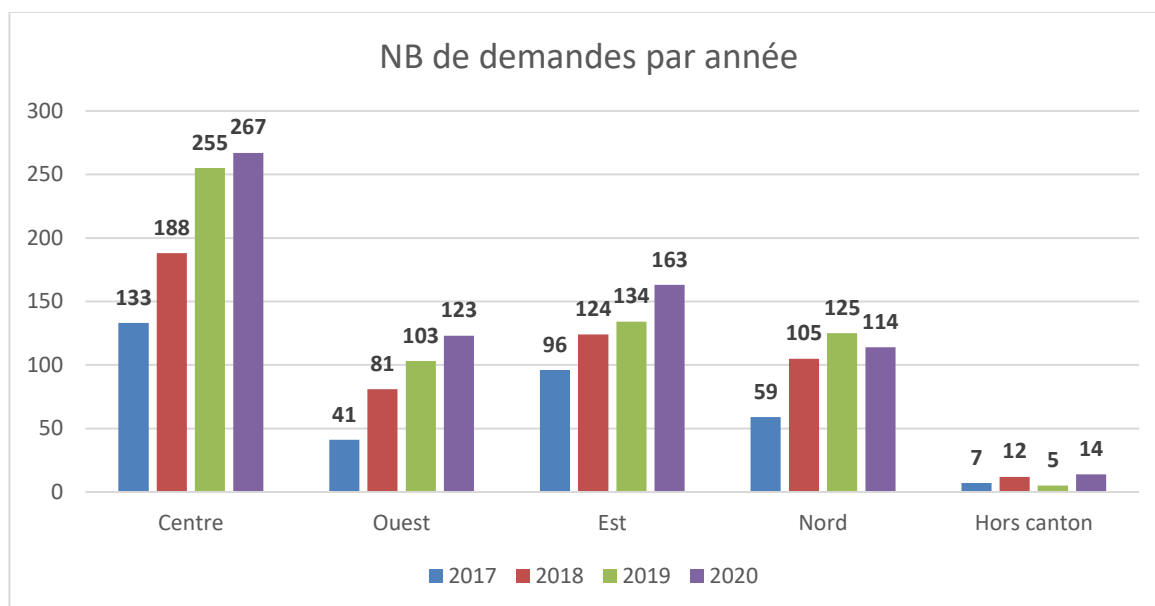


## 4.2. Evolution du nombre de demandes

Le nombre de demandes aboutissant à l'ouverture d'un dossier dans la Brioche psy a augmenté dans chaque région du canton à l'exception du nord-vaudois : **+ 7.6 %** au total.

7

Demandes d'orientation	Centre	Ouest	Est	Nord	Hors canton	Total
Comparaison 2019-2020	+4.7 %	+ 19.4 %	+ 21.6 %	- 8.8 %	+ 180%	<b>+7.6 %</b>
<b>2020</b>	<b>267</b>	<b>123</b>	<b>163</b>	<b>114</b>	<b>14</b>	<b>681</b>
<b>2019</b>	<b>255</b>	<b>103</b>	<b>134</b>	<b>125</b>	<b>5</b>	<b>633</b>
<b>2018</b>	<b>188</b>	<b>81</b>	<b>124</b>	<b>105</b>	<b>12</b>	<b>510</b>
<b>2017 (06-12.17)</b>	<b>133</b>	<b>41</b>	<b>96</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>336</b>



## 4.3. Demandes d'information

À ces 681 demandes ayant abouti à une demande dans la Brioche psy pour une orientation en hébergement ou en logement supervisé, il faut ajouter **72 demandes d'informations**.

**Total 753 demandes pour 696 personnes** car certaines ont eu plusieurs demandes actives en 2020 :

- 57 personnes ont eu 2 demandes ;
- 11 en ont eu 3 ;
- 1 avec 4 demandes.

## 4.4. Utilisateurs Brioche psy et CCICp

Rappelons que l'accès à la Brioche psy a été donné à des représentants de tous les services de psychiatrie adulte du canton de Vaud. Ces utilisateurs partenaires sont actuellement une soixantaine. Comme chaque année, les demandes traitées par la CCICp représentent environ la moitié du total. Mais alors qu'en 2019, la CCICp avait traité environ 45% des demandes, la tendance s'est inversée en 2020 puisque la CCICp a traité 55.8% des demandes : **+ 32.87%**

Cela est sans doute dû à la crise sanitaire qui a induit une diminution des recherches de lieux d'hébergement par les professionnels hospitaliers.

Demands d'orientation	Utilisateurs Brioche psy	CCICp	Total
<b>Comparaison 2019-2020</b>	<b>-13.26%</b>	<b>+ 32.87%</b>	<b>+7.6 %</b>
<b>2020</b>	<b>301</b>	<b>380</b>	<b>681</b>
<b>2019</b>	<b>347</b>	<b>286</b>	<b>633</b>
<b>2018</b>	<b>270</b>	<b>240</b>	<b>510</b>

### 4.4.1. Demandes traitées par les services hospitaliers et ambulatoires

Parmi les 301 demandes traitées en 2020 par les utilisateurs de la Brioche psy, la majorité proviennent toujours des services hospitaliers mais les demandes provenant des services ambulatoires sont en augmentation par rapport à 2019.

A la demande de sa commission partenariale, la CCICp a rencontré en 2020 plusieurs équipes du domaine ambulatoire ou communautaire afin de les inciter à plus utiliser la Brioche psy afin, le cas échéant, de démarrer une recherche de lieu de vie (cf. page 21) :

NB de Demandes	CENTRE			EST		NORD		OUEST		Psy de liaison	SMA	Toises	Total
	hosp	ambu	Psy comm.	hosp	ambu	hosp	ambu	hosp	ambu				
<b>2020</b>	<b>78</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>62</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>301</b>
<b>2019</b>	136		10	73		42		74		2	9	1	347

\*12 demandes traitées par l'AS de la Maison Béthel

Le total des demandes provenant des équipes hors hospitalier (ambulatoire, communautaire, liaison et service de médecine des addictions) est de **83** sur 301 (27.5% des demandes).

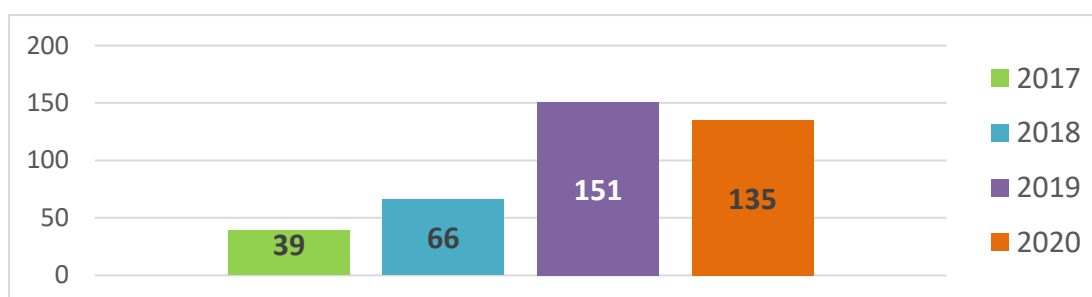
Afin de renforcer encore les moyens mis à disposition des équipes ambulatoires, la CCICp a donné accès en 2021 à tous les centres d'indication du DCISA (CI) afin de faciliter les réorientations vers la psychiatrie depuis le champ de l'addiction. Une procédure de coordination entre les deux dispositifs a été élaborée et diffusée.



## 4.5. Demandes de transfert

Les demandes de transfert vers un autre établissement ou un logement supervisé restent nombreuses mais inférieures à 2019. Les difficultés liées au changement de structure en raison du COVID (test PCR, quarantaine, etc.) ont sans doute retardé certaines demandes.

Elles représentent tout de même 35.53% des demandes traitées par la CCICp en 2020.



Demandes de transfert	Depuis un EPSM (dont 2 depuis un EMS)	Depuis un logement supervisé	Depuis un ESE (addiction, hand., mineur)	Admis			Demandes retirées	Demandes actives (au 31.12.20)	Total
				dans un autre EPSM	en EMS	en logement supervisé			
<b>2020</b>	<b>101</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>135</b>
				55					

Les demandes de transfert proviennent :

- En grande majorité d'un EPSM vers un autre EPSM (N=101) ;
- Pour des personnes logeant en appartement supervisé mais ayant besoin désormais d'un encadrement de type EPSM (N=18). Les transferts d'un EPSM vers un appartement supervisé se font généralement par les EPSM eux-mêmes sans le soutien de la CCICp ;
- D'établissements socio-éducatifs (**ESE**) du domaine du handicap ou de l'addiction ou encore de foyers pour mineurs (N=16).

Une partie de ces demandes ont abouti :

- Dans un autre lieu de vie (EPSM, EMS ou logement supervisé) : N=55 (40.7%) ;
- D'autres ont été retirées : N=29 (21.5%) ;
- Le solde sont des demandes en cours (N=51). A savoir que ce nombre est assez constant tout au long de l'année pour les demandes actives traitées par les 3 collaboratrices de la CCICp. En 2021, elles se sont réparties les structures afin de faciliter les contacts et le suivi de ces demandes de transfert.

## 5. Coordination avec d'autres dispositifs d'orientation

En 2020, la CCICp a poursuivi sa collaboration avec les 3 autres dispositifs d'orientation. Désormais, une procédure de collaboration avec chaque dispositif a été validée et des rencontres régulières ont été organisées.

5.1 Les 4 BRIOs régionaux

5.2 Le Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie (DCISA).

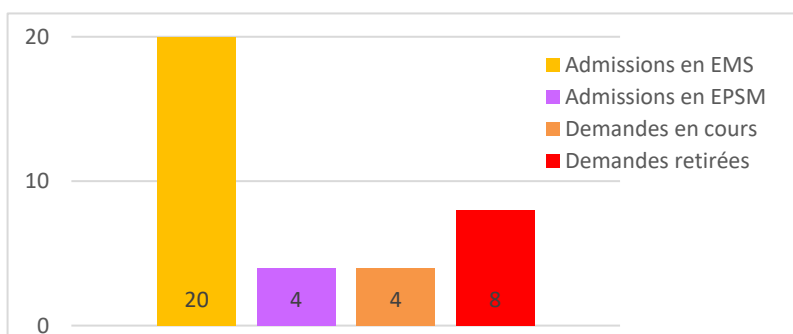
5.3 Le Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour personnes en situation de Handicap (DCISH).

### 5.1. Demandes interBRIOs

#### 5.1.1. CCICp vers BRIOs

En 2020, ce sont **36** demandes d'admission en EMS qui ont été adressées à un ou plusieurs BRIOs.

Parmi ces demandes, 26 concernent des résidents d'EPSM (+ 2 résidents d'ESE handicap) ayant besoin de prestations d'EMS en raison souvent de difficultés à gérer leurs activités de la vie quotidienne. Les autres demandes proviennent d'un hôpital psychiatrique.



En 2020, ce sont **20 personnes qui ont été admises en EMS** (Faverge, Hirondelles, Vernie, Ours, etc.).

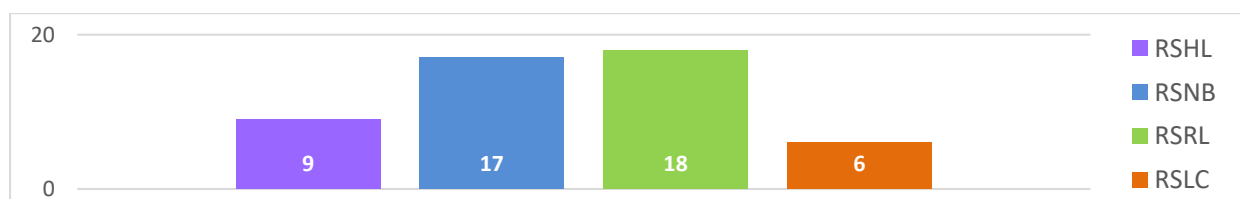
A ces 36 situations s'ajoutent encore certaines demandes retirées dans la Brioches psy puis reprises par un BRIO (cf. chapitre 8.2)

#### 5.1.2. BRIOs vers CCICp

Le nombre de demandes provenant des 4 BRIOs pour une recherche d'EPSM est presque identique qu'en 2019 (N=50)

Comme en 2019, les demandes proviennent majoritairement du RSRL et du RSNB.

Demandes de transfert	CCICp
<b>2020</b>	<b>50</b>
<b>2019</b>	<b>47</b>
<b>2018</b>	<b>36</b>



Parmi ces 50 demandes, **16 ont abouti à une admission en EPSM.**

## 5.2. Demandes en coordination avec le DCISA

Les problématiques d'addiction sont très fréquentes dans la population psychiatrique.

Dès le second semestre 2019, la CCICp a mis en place des rencontres de coordination avec les personnes responsables du Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie (DCISA). Une procédure a été élaborée afin de déterminer de quelle manière les deux dispositifs se coordonnent dans le traitement des situations de comorbidité psychiatrique et addiction.

Parmi ces 121 demandes, 82 concernent des hommes et 39 des femmes. L'âge n'est pas un indicateur puisque cela concerne des personnes de toutes les tranches d'âge.

Demandes avec pb addiction	
<b>2020</b>	<b>121</b>
<b>2019</b>	<b>94</b>

	Demandes d'orientation					Issue					
						Admission			Logements supervisés	Demande retirée	Demandes en cours (au 31.12.20)
Mission	Maintien réhab	Réd. risques	Insertion	Court séjour	Logements supervisés	EPSM	ESE	EMS			
<b>NB</b>	41	46	5	12	17	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	2	36	27

121

Parmi ces 121 personnes, **42** ont été admises en EPSM :

- 28 dans un EPSM avec une mission de maintien et réhabilitation ;
- 11 dans un EPSM avec une mission de réduction des risques et engagement dans le suivi ;
- 3 dans un EPSM avec une mission d'insertion socio-professionnelle ;

Parmi ces personnes, certaines ont été admises dans un ESE addiction (N=5) ou en EMS (N=9).

Environ 30% des demandes ont été retirées en cours de processus (N=36 – 29.7%)

Au vu de l'importance du nombre de demandes pour des personnes présentant une problématique psychiatrique et d'addictions, la CCICp a donné accès à la Briche psy dès 2021 aux 4 centres d'indication du DCISA afin de faciliter leurs recherches de lieu de vie.

### 5.3. Demandes en coordination avec le DCISH

La CCICp rencontre régulièrement les personnes chargées du Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour personnes en situation de Handicap (DCISH).

La formalisation de la procédure de collaboration entre les dispositifs a sans doute induit une augmentation des situations suivies en 2020 (N=44)

Demandes avec DCISH	
<b>2020</b>	<b>44</b>
<b>2019</b>	<b>28</b>

La plupart de ces personnes souffrent à la fois d'un trouble psychiatrique et :

- d'une déficience intellectuelle,
- d'un trouble neurologique,
- d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA),
- d'un handicap physique.

Type de handicap	NB
<b>Déficience intellectuelle</b>	<b>16</b>
<b>Neurologique</b>	<b>11</b>
<b>TSA sans DI, TDAH, TED</b>	<b>9</b>
<b>Handicap physique</b>	<b>10</b>

Parmi ces situations, celles concernant de jeunes adultes est particulièrement en augmentation (N=16) (cf. chapitre 5.3.1)

Ces demandes d'orientation sont particulièrement complexes.

Le manque de compétences dans le domaine du handicap pour les équipes d'EPSM ou dans le domaine de la psychiatrie pour les équipes d'ESE handicap fait que ces demandes sont souvent refusées par les directions.

**Seules 7 admissions en EPSM et 1 en ESE handicap ont pu être réalisées en 2020.**

Admis en EPSM	Admis en ESE handicap	Demandes retirées	Demandes actives (au 31.12.20)	Total
7	1	15	21	<b>44</b>

Afin de faciliter ces admissions, la CCICp a sollicité le soutien du DCISH mais aussi de la section de psychiatrie du développement mental (SPDM). Cette dernière a pour mission, entre autres, de soutenir et former les équipes à la prévention et à la gestion des troubles graves du comportement.

Il n'en reste pas moins que la filière de psychiatrie adulte ne peut pas accueillir toutes les personnes avec un handicap mental, neurologique ou un trouble du spectre autistique même sans déficience intellectuelle et présentant une problématique en santé mentale. .

L'accompagnement spécifique dont elles ont besoin devrait être fourni par un personnel formé à la fois dans le domaine de la psychiatrie et du handicap. Le manque de connaissances et de compétences peut être un frein au rétablissement de la personne hébergée ou mettre à mal toute la structure.

Cette question est développée dans le chapitre 9 *Recommandations* en fin de rapport.

### 5.3.1. Demandes pour jeunes adultes en situation de handicap avec ou sans déficience intellectuelle

Comme évoqué, la CCICp observe une augmentation des demandes concernant plus spécifiquement des jeunes adultes avec un diagnostic de type handicap avec ou sans déficience intellectuelle (DI) (N=16).

Type de handicap	NB
<b>TSA sans DI, TDAH, TED</b>	<b>9</b>
<b>Déficience intellectuelle</b>	<b>5</b>
<b>Neurologique ou génétique</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>16</b>

La majorité de ces demandes pour jeunes adultes présente des situations où le diagnostic est encore peu clair en raison justement de leur âge (N=9).

Les documents médicaux fournis précisent souvent que les personnes présentent des troubles qui ne relèvent pas véritablement de la psychiatrie :

- Troubles du spectre autistique (TSA) sans déficience intellectuelle (DI) ou syndrome d'Asperger ;
- Troubles du déficit de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH) ;
- Trouble envahissant du développement non spécifié (TED-NoS) ;
- Etc.

Dans d'autres situations, c'est le retard mental léger (déficience intellectuelle) qui s'ajoute à un trouble psychiatrique (N=5)

Enfin 2 jeunes présentaient des troubles en lien avec une maladie génétique ou un trouble neurologique.

En l'absence de structure spécifique pour eux, certains EPSM les ont accueillis :

Demandes jeunes adultes en situation de handicap avec ou sans DI		Admis en EPSM	Demande retirée	Demandes en cours
<b>2020</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

L'orientation de ces jeunes adultes est particulièrement délicate. Certains qui avaient été admis en EPSM ont reçu des fins de séjour après quelques mois.

## 5.4. Demandes pour mineurs ou jeunes adultes

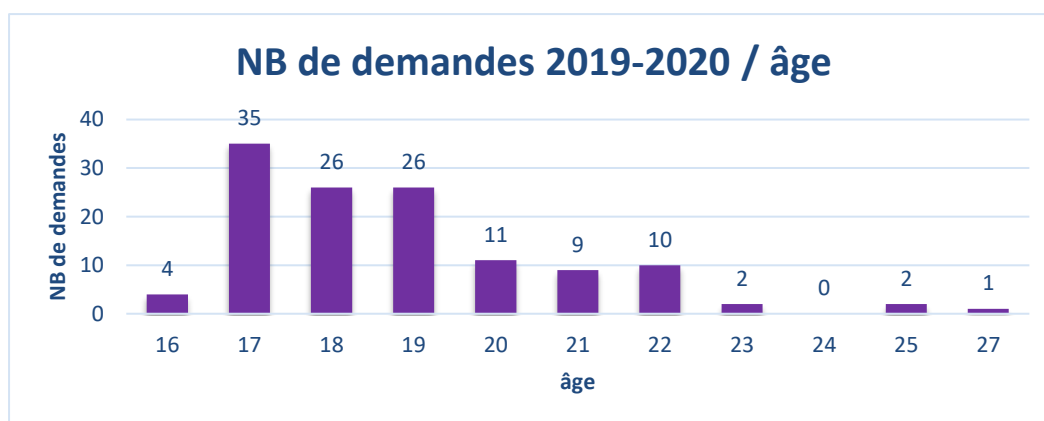
De manière générale, les demandes d'orientation adressées à la CCICp pour de jeunes adultes ont beaucoup augmenté en 2020 :

	2018	2019	2020
Situation de mineurs ou jeunes adultes	13	38	<b>88</b>

126

Afin d'augmenter la représentativité, ce chapitre contrairement aux autres propose une analyse des demandes 2019 et 2020 (N=126).

La grande majorité de ces jeunes sont âgés entre 17 et 19 ans et donc concernés directement par la transition entre le monde des mineurs et celui des majeurs :



Dans le canton de Vaud, seuls quelques établissements ont une autorisation de la DGEJ d'accueillir des mineurs dès 16 ans. Les autres EPSM avec une mission d'insertion socio-professionnelle sont autorisés à les admettre dès 17 ans.

En 2019 et 2020, la CCICp a reçu des demandes provenant de diverses personnes ou services comme la DGEJ, des foyers (ESE y compris foyers pour mineurs), le SCTP, transferts depuis un EPSM, professionnels de la psychiatrie (hospitalière et ambulatoire), proches, etc. :

Demandeur	DGEJ	Foyer (y.c. mineur)	SCTP	EPSM	Prof. psy		Proches	Divers	Total
					Hosp	ambu			
NB de demandes 2019 et 2020	24	17	15	22	20	16	4	8	<b>126</b>

Ces 126 demandes concernent **110 jeunes** car pour 16 d'entre eux, 2 demandes ont été déposées pendant cette période. Cela concerne 75 jeunes hommes et 51 jeunes femmes.

Parmi toutes ces demandes :

- **un peu plus de la moitié ont abouti à une admission** (N=68 / 53%) grâce à une collaboration et une ouverture de certaines directions d'EPSM pour des demandes atypiques. La majorité d'entre eux ont été admis dans un EPSM avec une mission d'insertion socio-professionnelle (N=37) ;
- 41 demandes (32%) ont été retirées en cours de processus ;
- 19 sont en cours au 31.12.20 (15%).

**La durée médiane** d'aboutissement des demandes est de 60 jours.

	Demandes	Demandes abouties						Demandes retirées	Demandes en cours
		Insertion socio prof.	Réduction risques	Maintien Réhabilitat	Transition	Logement supervisé	total		
<b>NB</b>	126	37	11	13	1	6	<b>68</b>	41	19

Ces quelques chiffres démontrent l'importance de se pencher sur **les besoins** en la matière afin d'améliorer les conditions de cette transition :

- Les besoins des jeunes eux-mêmes et les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans ce passage à l'âge adulte ;
- Les besoins des professionnels et entourage qui sont parfois dépassés par la complexité des situations et le nombre des intervenants ;
- Les besoins des établissements que ce soient ceux d'où provient la demande ou ceux qui sont sollicités pour une admission.

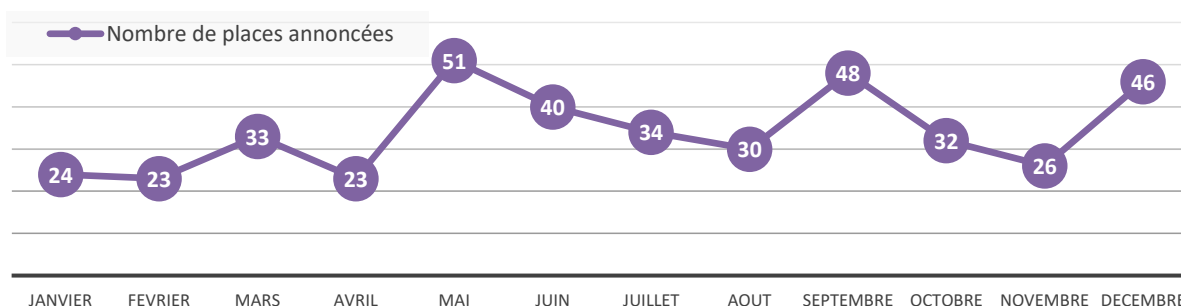
Cette problématique fait aussi l'objet d'une recommandation en fin de rapport.

## 6. Places

### 6.1. Nombre de places annoncées

Le nombre de places annoncées en 2020 a passablement augmenté. Cela s'explique entre autres par le fait que les structures ont pu, dès le printemps 2020, annoncer aussi les places disponibles dans leurs logements supervisés.

Places annoncées	2018	2019	2020	
En EPSM	317	354	<b>339</b>	<b>410</b>
En logement supervisé	-	-	<b>71</b>	

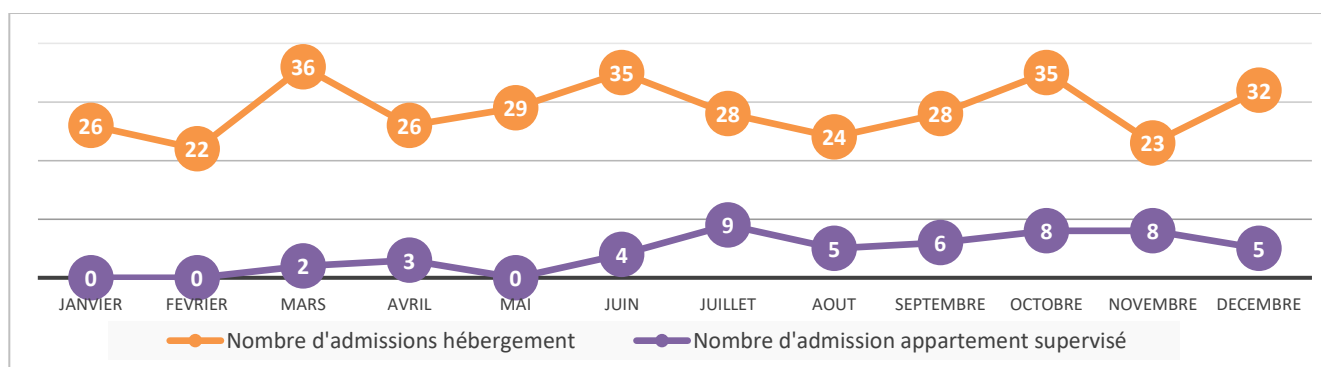


### 6.2. Nombre de places attribuées - admissions

Au total, ce sont 422 places qui ont été attribuées en 2020.

- Admissions en hébergement : N=350
  - Long séjour : N=286
  - Court séjour N=64 (uniquement les admissions des personnes précédemment hospitalisées)
- Admissions en appartement supervisé : N=72

	2018	2019	2020
Places attribuées	310	359	<b>422</b>





### 6.2.1. Admissions par région et type de séjour

Ces 422 admissions se répartissent ainsi :

	Centre	Ouest	Est	Nord	Autre*	Total	%age
<b>Nombre places attribuées</b>	<b>135</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	<b>75</b>	<b>28</b>	<b>422</b>	
Long séjour	84	54	76	46	26	<b>286</b>	67.77%
Court séjour	24	10	15	14	1	<b>64</b>	15.17%
Appartement supervisé	27	17	12	15	1	<b>72</b>	17.06%

A savoir que la région indiquée est celle d'où provient la demande et non forcément celle de l'admission en raison de l'orientation cantonale et pas forcément régionale.

Plus des 2/3 des admissions concernent le long séjour. Pour rappel, les admissions en court séjour (Maison Béthel essentiellement) ne sont recensées que pour les demandes provenant d'un hôpital. Celles pour un appartement supervisé ont réellement commencé dès le mois de mars 2020.

*Autre\** : admissions sous la responsabilité de l'Office d'exécution des peines, pour des demandes hors canton, etc.

### 6.2.2. Admissions par mission

Mission des places attribuées	Centre	Ouest	Est	Nord	Autre	Total	%age
<b>Long séjour</b>	<b>84</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>46</b>	<b>26</b>	<b>286</b>	100%
base	2	0	0	1	0	<b>3</b>	1.05%
maintien et réhabilitation	47	35	61	30	19	<b>192</b>	67.13%
insertion socio professionnelle	8	13	11	10	0	<b>42</b>	14.69%
réduction des risques et engagement	24	5	4	5	7	<b>45</b>	15.73%
non renseigné*	3	1	0	0	0	<b>4</b>	1.4%
<b>Court séjour</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>64</b>	
<b>Appartement supervisé</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>72</b>	100%
maintien et réhabilitation	20	13	9	14	1	<b>57</b>	79.17%
transition	7	4	3	1	0	<b>15</b>	20.83%
<b>Total général</b>	<b>135</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	<b>75</b>	<b>28</b>	<b>422</b>	

A relever que la mission de transition développée en 2020 dans le cadre d'un projet pilote du PPAD encore actif actuellement. Le PPAD souhaite développer l'offre de transition pour répondre aux différentes demandes formulées par les partenaires, plus particulièrement les hôpitaux où des personnes séjournaient faute de structure intermédiaire, assurant un chez soi sécurisé ainsi qu'un soutien éducatif quotidien. Actuellement elle est pratiquée principalement par les Studios du Châtelard (Fondation Bois-Gentil) et le SSJN de Fond Vert (Altage).

*non renseigné\** : ce sont certaines admissions dans un ESE addiction ou un EMS mais pas toutes (cf. chapitre 5) en fonction de ce qui a été noté dans la Brioche psy. Ce point fera l'objet d'une demande d'évolution de l'outil Brioche en 2021.

## 7. Offre et demandes

Ce chapitre met en corrélation l'offre et la demande en comparant les places à disposition dans le réseau avec celles recherchées. Cette mise en évidence se décline en deux parties :

1. Le nombre de places annoncées versus celles recherchées (7.1)
2. Le type d'issues (chapitre 8)
  - Le nombre de demandes abouties
  - Le nombre de demandes non abouties

### 7.1. Nombre de places annoncées / places recherchées

Le tableau en page suivante présente les places annoncées versus celles recherchées et cela par mission et par région. Ce tableau met en évidence les écarts entre l'offre et la demande :

#### 7.1.1. PPS – mission de Base (63 places)

La Pension Mancini à Renens terminera son exploitation en juin 2021, elle sera reprise par la Fondation de l'Orme (Rôtillon) et passera de 50 à 38 places : la Cité des Inventions à Ecublens.

La Pension Buchs a déménagé et changé de nom en 2020. Elle se nomme désormais la Pension la Traverse à Vuarrens.

#### 7.1.2. EPSM – mission de maintien des acquis et réhabilitation (609 places)

Pour les 27 EPSM de cette mission, on dénombre 167 places annoncées pour 270 places recherchées ce qui représente une réponse à 62% des demandes.

#### 7.1.3. EPSM – mission de réduction des risques et engagement (151 places)

Parmi ces 6 EPSM, on dénombre 44 places annoncées pour 80 places recherchées (55% des demandes). Comme chaque année, ce type de place est celui qui manque le plus dans le réseau et en particulier dans d'autres villes que Lausanne. Des projets sont en cours (cf. chapitre 9 recommandations).

#### 7.1.4. EPSM – mission d'insertion socio-professionnelle (107 places)

Ces 7 établissements ont annoncé 42 places pour 65 recherchées ce qui représente une réponse à 65% des demandes. Dès février 2021, un 8<sup>e</sup> EPSM de 15 places a été ouvert.

#### 7.1.1. EPSM – mission de transition (44 places)

Pour cette nouvelle mission, il faut additionner les demandes pour la transition et celles pour un séjour de transition/observation ; au total 29 places recherchées pour 31 places annoncées.

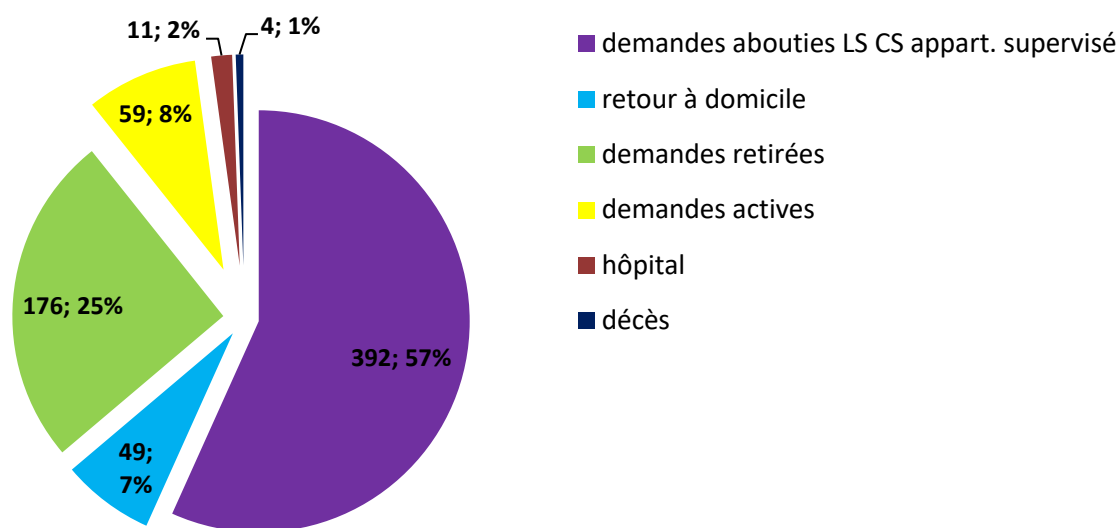
Janvier à Décembre 2020

Type séjour/ orientation	Haut-Léman		La Côte		Nord-Broye		Région Lausanne		Autre		Total	
	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées	Places annoncées	Places recherchées
<b>Long séjour</b>	63	111	30	74	82	66	82	152	0	40	257	443
Base	0	0	0	1	2	1	2	5	0	1	4	8
Maintien et réhabilitation	43	83	26	47	55	35	43	82	0	23	167	270
Réduction des risques et engagement	12	8	0	13	3	14	29	32	0	13	44	80
Insertion socio- professionnelle	8	15	4	10	22	13	8	24	0	3	42	65
Autres types d'établissement (EMS)	0	5	0	3	0	3	0	9	0	0	0	20
<b>Séjour d'observation/ transition</b>	5	1	0	7	0	4	0	9	0	0	5	21
<b>Court séjour</b>	50	14	0	16	1	16	0	30	0	2	51	78
<b>Polyvalent</b>	24	7	0	7	1	7	1	7	0	7	26	0
<b>Appartement supervisé</b>	12	21	19	27	18	19	22	47	0	7	71	121
Maintien et réhabilitation	6		10		18		9		0		43	0
Réduction des risques et engagement	0		0		0		2		0		2	0
Transition	6	0	9	2	0		11	5	0	1	26	8
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>147</b>	<b>49</b>	<b>124</b>	<b>102</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>238</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>410</b>	<b>663</b>

## 8. Type d'issues

### 8.1. Nombre de demandes 2020 abouties

Si le nombre d'admissions en 2020 est de 422 (cf. chapitre 6.2), certaines de ces demandes avaient été déjà déposées en 2019. Si l'on ne tient compte du statut que pour les demandes déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, la répartition entre les demandes ayant abouti et les autres se présentent ainsi :



Plus de la moitié ont abouti à une admission en EPSM ou logement supervisé (N=392).

### 8.2. Nombre de demandes retirées et autres issues

Parmi les demandes retirées (N=176), il faut distinguer celles qui ont été fermées mais réorientées vers un autre dispositif d'orientation (BRIO, DCISA ou DCISH) (N=64).

Les autres demandes ont été retirées soit parce que la personne a trouvé une autre solution, soit parce qu'elle n'était pas d'accord avec le projet.

Orientation vers un autre dispositif	64	BRIO	50	36%
		DCISA	11	
		DCISH	3	
Solution trouvée par usager	56		31%	
Désaccord usager	46		26%	
Autre	12		7%	

Pour les autres types d'issue, on distingue :

- 49 personnes ont pu retourner à domicile ;
- 11 ont dû être hospitalisées en soins aigus ;
- 4 sont décédés.

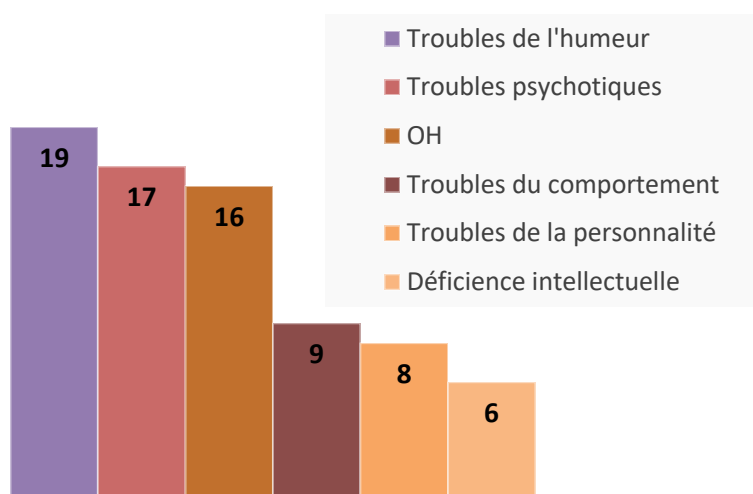
## 9. Recommandations

Comme maintenant dans chaque fin de rapport d'activité, la CCICp émet des recommandations en lien avec les constats présentés.

Dans le rapport 2019, les trois recommandations étaient :

### 1. Evaluer les besoins en matière d'hébergement pour des personnes âgées présentant des troubles psychiatriques et d'addictions

En avril 2020, la CCICp a établi un rapport sur la base des données récoltées en 2019 pour ce type de population (N=41). Outre les troubles de l'humeur et les troubles psychotiques, une partie importante de ces personnes âgées présentaient un problème d'addiction (OH)



En 2020, la récolte de données s'est élargie à l'ensemble du canton. Une analyse des besoins de plus de 130 demandes relevant de cette problématique est en cours.

### 2. Améliorer nos connaissances des prestations et ressources du secteur mineur

La crise sanitaire n'a pas permis d'avancer de manière favorable dans cette amélioration de nos connaissances.

Néanmoins, l'augmentation importante des demandes pour des jeunes adultes (cf. chapitre 5.4) induit une nouvelle recommandation pour 2021 (cf. page suivante)

### 3. Favoriser l'émergence de projets d'hébergement depuis l'ambulatoire (et les soins à domicile)

Cette recommandation venant de la Commission partenariale de la CCICp a été suivie d'effets puisque de nouveaux contacts ont été établis avec les secteurs de l'ambulatoire, du communautaire et de la liaison afin de les encourager à d'avantage utiliser la Brioche psy.

Dans le même ordre d'idée, des accès ont aussi été donnés aux 4 Centres d'indication (CI) du DCISA.

#### 4. Renforcer l'ancrage de la CCICp dans chacune des 4 régions afin de favoriser le fonctionnement au niveau cantonal

Si la crise sanitaire a obligé à pratiquer encore plus le télétravail en 2020, la CCICp a renforcé son ancrage cantonal en diffusant un flyer de présentation de ses prestations à de nombreux services, associations et autres organisations en lien avec la psychiatrie.

Pour 2021, la CCICp se fixe de nouveaux objectifs et propose pour ce faire 4 recommandations :

##### **1<sup>ère</sup> recommandation : développer la mission de réduction des risques et engagement dans le suivi**

Le manque de places dans les EPSM avec une mission de réduction des risques et engagement dans le suivi est un constat récurrent depuis le début de la mise en place de la filière d'hébergement de psychiatrie adulte.

Afin de mieux répondre à certaines situations en attente de placement à l'hôpital, le PPAD a mis en place en 2021 un GT réunissant l'ensemble des EPSM de RdR ainsi que les ESE addiction assurant cette mission. La CCICp est associée à ces travaux.

##### **2<sup>e</sup> recommandation : faciliter la transition mineur-majeur**

Sur la base des constats développés dans ce rapport (chapitre 5.3.1 et 5.4) et donc la forte augmentation du nombre de demandes d'orientation pour de jeunes adultes en difficultés, la CCICp interpelle les services concernés :

- La Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (**DGEJ**) afin qu'elle prenne le lead dans cette problématique et mette en place un *GT mineur majeur* qui réunisse les partenaires concernés. Le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (**SESAP**) est également impliqué dans certaines situations.
- Le Pôle de psychiatrie et addiction (**PPAD/DGCS**) a mis en place un GT Jeunes adultes en difficultés (GT JAD) en octobre 2020. Un rapport intermédiaire devrait être rendu en automne 2021 pour une fin des travaux en automne 2022. La CCICp sera invitée dans les réflexions des sous-groupes.

La question de la transition est au centre des problèmes car elle exige de mettre en place des « passerelles » entre le monde des mineurs et des adultes tant les règles, les principes et les lois sont différentes.

### **3<sup>e</sup> recommandation : faciliter l'orientation des personnes en situation de handicap avec un trouble psychiatrique**

L'autre type de demandes qui a passablement occupé la CCICp en 2020 est celui pour des personnes en situation de handicap avec un trouble psychiatrique.

Dans le chapitre 5.3, on constate que ces demandes d'orientation peinent à aboutir à une admission en EPSM ou en ESE handicap.

Les refus des EPSM sont motivés par leur absence de connaissances/compétences dans le domaine du handicap. Les différences évoquées par rapport à la psychiatrie sont les modes de communication, la gestion des troubles du comportement mais aussi le décalage relationnel entre les personnes avec un trouble psychique ou un retard mental.

La proposition serait de renforcer les EPSM qui le souhaitent avec du personnel formé dans le domaine du handicap. Une collaboration avec la section de psychiatrie du développement mental (SPDM) permettrait de soutenir le processus interne.

### **4<sup>e</sup> recommandation : faciliter l'orientation des personnes âgées avec un trouble psychiatrique et/ou d'addictions**

Comme évoqué plus haut, l'analyse des données 2020 des demandes pour des personnes âgées avec un trouble psychiatrique et/ou une addiction devrait permettre de préciser les besoins cantonaux pour ce type de population et de faire des propositions :

- Auprès du Pôle de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé (**PGPA/DGCS**), en coordination avec le PPAD, afin que ces besoins soient pris en compte dans la planification des EMS qui souhaiteraient développer ce type de mission,

Par ailleurs, la CCICp souhaite organiser des rencontres (en coordination avec les BRIOs) avec les responsables de la psychiatrie de liaison dans les lieux somatiques afin de mieux comprendre leur fonctionnement. Le repérage des diagnostics psychiatriques dans les lieux somatiques feront partie des points abordés.

## 10. Conclusion

A la lecture des 4 recommandations, on comprend que la CCICp est de plus en plus souvent confrontée à des demandes concernant des situations complexes.

Complexes car présentant des comorbidités avec l'addiction, le handicap ou encore les besoins spécifiques liés à l'âge des personnes (jeunes adultes ou personnes âgées).

Bien qu'ayant renforcé ses collaborations avec les différents partenaires concernés, la CCICp peine à répondre à ces demandes car les lieux d'hébergement ne disposent pas forcément des moyens nécessaires en termes :

- de formation spécifique et de soutien des équipes pour répondre à ces besoins particuliers ;
- de dotation en personnel en particulier la nuit et les week-ends ;
- de places disponibles suffisantes notamment en réduction des risques.

Afin de préciser encore les besoins des structures d'accueil, la CCICp va prochainement mettre à disposition des partenaires la possibilité de faire appel à une *plateforme cantonale situations complexes*.

Cette plateforme se veut complémentaire aux groupes régionaux existants au sein du RSNB et du RSHL.

Sur le modèle de ce qui a été mis en place par le RSNB, cette plateforme aura pour mission de :

- clarifier la demande en faisant émerger les éléments significatifs de la situation ;
- aider à prendre du recul en sollicitant des partenaires extérieurs ;
- proposer des pistes de compréhension/réflexion ;
- identifier les besoins et les conditions pour une future admission ;
- définir les limites de chaque acteur concerné et les risques qu'ils sont d'accord de prendre.

L'intérêt de cette manière de procéder réside dans le fait que la plateforme n'aura pas pour objectif de rechercher à tout prix « une solution » mais qu'elle devrait aider à mettre en évidence les conditions nécessaires pour que le projet puisse aboutir à la satisfaction de chaque partenaire.

Ainsi les principes d'entraide et du partage des risques pourront se concrétiser dans un réel partenariat.